

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 08/09/2025

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 13

votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, TABARD Anne-Sophie, GRANDIAU Maxime, MARSON Paola, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe

Absents excusés : WILLECOCQ Jean-Michel

Absents non excusés : /

Procurations : /

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : LOIFERT Florence

DELIBERATION N°24 : OPERATION « VERGER » DE LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DES HAUTS DE France

Le Maire informe l'assemblée que la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France propose aux collectivités un kit composé de 15 arbres fruitiers et 8 arbres labélisés « Végétal Local » accompagnés de leurs protections. Il précise que ces arbres offriront de la nourriture, un abri, des lieux de reproduction et d'hivernage à un grand nombre d'espèces animales, végétales et de champignons ainsi qu'un lieu d'échange pour les administrés.

Il ajoute que la commune doit s'engager à organiser un chantier participatif de plantation associant les habitants ou l'école et qu'elle doit disposer d'une surface minimale de 2 000m².

Le Conseil Municipal demande qu'il y ait un nombre suffisant de participant à ce chantier participatif pour qu'il soit viable et que les engagements demandés par Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France puissent être réalisés. Il demande que Monsieur le Maire consulte la population pour connaître le nombre d'administrés qui désire s'engager dans ce chantier participatif.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, le Conseil Municipal, adopte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le contrat d'implantation du verger si le nombre d'administrés désirant participer au chantier participatif est suffisant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 15 septembre 2025

Le Maire

Marc DEGAUCHY